Appel à candidatures – Buvette Port Gitana

Objet mis en location
La Commune de Bellevue loue une Buvette et sa terrasse, avec mobilier, pour la vente de boissons et une offre de petite restauration, au bord du lac, à Port Gitana.

Frais d'installation et mobilier
La Buvette est partiellement équipée par la Commune, qui fournira également du mobilier, y compris celui de la terrasse. Le matériel d'exploitation mobile (vaisselle, machine à café, appareils ménagers, décoration, etc.) est du ressort de l'exploitant-e.

Durée
Le contrat de bail est conclu pour une durée déterminée, courant du 13 mars 2027 au 17 octobre 2027.

La Commune entend reconduire le bail les années suivantes avec le locataire qui sera retenu, pour une durée maximum de trois ans. Les conditions de reconduction sont fixées dans le cahier des charges.

La Commune fera un bilan de la première saison avant de se déterminer et de fixer les conditions pour les années 2028, 2029 et 2030.

Une exploitation hivernale peut être envisagée.

Loyer
Le montant du loyer est fixé à 7% du chiffre d'affaires, mais au minimum à CHF 2000.- par mois. Ce montant mensuel minimum est fixé pour la saison 2027. En cas de reconduction du contrat, le montant minimum du loyer pourra être revu, la première année étant particulière compte tenu du changement d'exploitant-e.

Documents utiles
Les documents correspondants à cette buvette sont les suivants :
- Cahier des charges (annexe 1) ;
- Plans des locaux (annexe 2).

Dossiers de candidature
Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la mairie d'ici au **jeudi 3 décembre au plus tard à 18h30**, ou envoyés par pli recommandé et parvenir à la Commune à la même date. L'enveloppe fermée devra comporter la mention « Buvette Port Gitana ».

Les dossiers de candidature devront impérativement comporter :

- Une lettre de motivation décrivant notamment l'expérience et les compétences dans l'exploitation du type de commerce concerné ;

- Un concept de vente de boisson/restauration visant la qualité et l'originalité des produits proposés à prix abordables, et tenant compte du fait que l'objet loué se situe à proximité d'une plage et d'un port de plaisance ;
- Un plan financier prévisionnel ;
- Un curriculum vitae et un descriptif des activités professionnelles exercées précédemment ;
- Une copie du certificat cantonal de capacité de cafetier, restaurateur et hôtelier ;
- Une copie d'une pièce d'identité ou une copie du permis d'établissement ou de séjour (personnes physiques) / un extrait du Registre du commerce (personnes morales) ;
- Une attestation récente (moins de 6 mois) de l'Office des poursuites et faillites et tout document attestant de sa solvabilité ;
- Un extrait du casier judiciaire, daté de moins de 6 mois ;
- Une attestation certifiant son engagement à respecter la convention collective réglant les conditions de travail dans les cafés-restaurants, en cas de gestion de personnel.

Visite des locaux
Une visite groupée est prévue sur place le jeudi 12 novembre à 17h00. Les candidats intéressés par la visite doivent s'inscrire à l'adresse : technique@mairie-bellevue.ch

Attribution de la buvette
La Commune choisira parmi les dossiers de candidature, l'exploitant-e selon les critères mentionnés dans le cahier des charges.

L'exploitant-e sera informé à la mi-janvier 2027.

Annexes : - cahier des charges (annexe 1)
- plans des locaux (annexe 2)